

Décryptage de la réglementation pour une économie circulaire et durable 360° - MOD_2024702

DUREE :

8,00 heures

MODALITES

À distance

NIVEAU

Initiation

PUBLIC VISE

Chef produit textile, acheteur textile, responsable RSE.

IFTH s'engage dans l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Contactez notre référente Handicap (referenthandicap@ifth.org) afin d'aborder vos besoins spécifiques et éventuelles adaptations durant votre parcours de formation.

PRE-REQUIS

Aucun

Objectifs pédagogiques

Objectif pédagogique général

Comprendre les réglementations européennes et françaises en matière d'économie circulaire appliquée au textile, afin de concevoir des produits durables, informer les consommateurs de manière responsable, anticiper les obligations liées à la gestion des déchets et intégrer les exigences environnementales dans les pratiques professionnelles.

Module 1 – Concevoir des produits durables

Objectif pédagogique général

Comprendre les exigences réglementaires liées à l'écoconception des produits textiles, afin d'intégrer les principes de durabilité dès la phase de conception et anticiper les obligations futures telles que le passeport numérique produit.

Objectifs opérationnels

À l'issue de ce module, les participants seront capables de :

1. **Identifier les exigences du règlement ESPR** (Ecodesign for Sustainable Products Regulation), notamment en matière de réparabilité, recyclabilité, traçabilité et interdiction de destruction des invendus
2. **Anticiper la mise en œuvre du passeport numérique produit (DPP)**, qui regroupera les données environnementales, techniques et de traçabilité pour chaque article textile.
3. **Appréhender les enjeux liés aux substances dangereuses**, en lien avec les obligations d'information et de transparence.

Module 2 – Informer et protéger le consommateur

Objectif pédagogique général

Maîtriser les règles de communication environnementale et d'étiquetage des produits textiles, afin d'informer le consommateur de manière transparente, éviter le greenwashing et adopter les bonnes pratiques de communication responsable.

Objectifs opérationnels :

À l'issue de ce module, les participants seront capables de :

1. **Communiquer de manière responsable avec le consommateur**, en évitant les allégations environnementales non fondées (greenwashing) conformément à la directive Green Claims
2. **Connaître les éléments essentiels de l'étiquetage textile**, incluant la traçabilité, la recyclabilité, la présence de substances préoccupantes et les microfibres plastiques
3. **Identifier les bonnes pratiques de communication environnementale**, en lien avec les



labels, les normes et les obligations légales.

Module 3 – Réduire et gérer les déchets textiles

Objectif pédagogique général

Comprendre les textes réglementaires encadrant la gestion des déchets textiles, afin d'anticiper les obligations des metteurs sur le marché et intégrer les principes de réduction, réutilisation et recyclage dans une logique d'économie circulaire.

Objectifs opérationnels :

À l'issue de ce module, les participants seront capables de :

1. **Identifier les textes réglementaires européens et français** relatifs à la gestion des déchets textiles, notamment la directive-cadre sur les déchets et la REP textile européenne
2. **Anticiper les obligations des metteurs sur le marché**, en matière de collecte, tri, réemploi et recyclage.
3. **Acquérir une vue d'ensemble des enjeux liés à la circularité**, incluant les objectifs de réduction, les technologies de recyclage et les projets européens.

Module 5 – Les points clés de la loi AGEC pour les articles textiles

Objectif pédagogique général

Appliquer les exigences de la loi AGEC aux produits textiles, afin de rédiger des fiches produit environnementales, maîtriser les spécificités des filières REP et utiliser les outils d'évaluation environnementale comme ECOBALYSE.

Objectifs opérationnels :

À l'issue de ce module, les participants seront capables de :

1. **Rédiger une fiche produit environnementale**, détaillant les qualités et caractéristiques écologiques de chaque modèle (traçabilité, recyclabilité, substances, etc.)
2. **Connaître les spécificités de la REP TLC (Textile, Linge de maison, Chaussures)** et les obligations associées.
3. **Utiliser l'outil de calcul environnemental ECOBALYSE**, pour déterminer l'éco-score des produits textiles et anticiper l'affichage environnemental obligatoire

Description / Contenu

Module 1 -Décryptage de la réglementation - Concevoir des produits durables•

Comprendre le règlement ESPR – son calendrier d'application• Les nouvelles exigences d'écoconception des produits• Le suivi des substances dangereuses• La création du passeport numérique du produit « DPP »• L'interdiction de destruction des invendus• Les exigences minimales applicables à la commande publique **Module 2 - Décryptage de la réglementation - Informer et protéger le consommateur**• Allégations environnementales - Maîtrisez les obligations légales et les bonnes pratiques pour une communication transparente et responsable• Les points clés du projet de directive « Green claims »• Les outils de communication : labels, guide des allégations environnementales, normes et **Module 3 - Décryptage de la réglementation – Réduire et gérer les déchets textiles**• Notion de déchet et vision circulaire réduire, réutiliser et recycler les déchets textiles. • Révision de la directive cadre déchets – introduction de la future REP textile européenne• Aperçu de quelques projets européens recyclage textiles **Module 5 - Décryptage de la**

règlementation – Les points clés de la Loi AGEC pour les articles textiles • Les objectifs de la loi AGEC et son périmètre pour les produits textiles • Les filières « responsabilité élargie du producteur » – spécificités de la REP TLC • Le futur affichage environnemental des produits textiles • Triman et info tri • La fiche produit sur les qualités et caractéristiques environnementales

Moyens et supports pédagogiques

La formation se veut dynamique et interactive, les modules seront composés de supports numériques adaptés à chacun des sujets (présentations powerpoint, vidéos, Quiz...).

Modalités d'évaluation et de suivi

En amont de la formation : Test d'auto-positionnement des compétences - Recueil des besoins et attentes des participants.

En début de formation : Tour de table pour valider les attentes des participants et rappel des objectifs.

En cours de formation : Questions orales pour évaluer et valider en continu les acquis des participants - Toute modalité d'évaluation formative en fonction des objectifs visés et des méthodes pédagogiques du formateur (mises en situation, quiz ...).

En fin de formation : Questionnaire de satisfaction à chaud, Test d'auto-évaluation des compétences.

Module mis à jour le 05/02/2026